

C. Evolutions contemporaines

1. Judicialisation de la société

On constate aujourd'hui une extension de la loi et des procédures juridiques, qui s'étendent peu à peu à l'ensemble des sphères de l'existence humaine. Cette évolution est plus avancée aux Etats-Unis qu'en Europe, mais l'Europe se dirige dans la même direction. On peut voir dans cette évolution la confirmation du diagnostic de Max Weber sur la société moderne : elle se caractérise essentiellement par la rationalisation, c'est-à-dire par le passage de pratiques traditionnelles à des pratiques encadrées par la loi.



2. De la loi à la norme

Paradoxalement, Foucault diagnostiquait, quant à lui, le passage de la loi à la norme (cf. cours sur l'Etat, IV). Rappelons-en les termes principaux : passage d'un ancien paradigme, fondé sur l'idée de morale et de gouvernement, à un nouveau paradigme fondé sur l'idée de sécurité et de gestion. La morale et la politique sont phagocytées par la médecine, l'économie et la cybernétique, qui fusionnent en un gestion technique du vivant. Le panoptique est l'une des figures qui symbolisent cette évolution, en révélant la similarité entre l'école, l'usine, l'hôpital et la prison. Cette évolution n'est pas contradictoire avec la judicialisation de la société : la loi s'étend à toutes les dimensions de l'existence mais elle change profondément de sens.